



Aucune communication du décès de ma grand-mère, mon père déshérite

Par **tibarra**, le **13/11/2008** à **23:33**

Mon père et sa mère étaient fâchés, je n'ai vu ma grand-mère qu'une seule fois à l'âge de 12 ans. Ma grand-mère n' a pas essayé de poursuivre ce petit contact .

J' ai su, il y a environ 5 ans qu'elle était décédée, nous n'avons pas été prévenus, mon père n'a même pas été contacté, alors qu'il était son fils unique.

Je suppose qu'elle a aussi vendu sa maison en viager à un neveu, pour l déshériter mon père. Ce dernier s'est-il occupé d'elle après. Il aurait dû signaler l'existence de ce fils.

Elle est aussi partie en apportant des non-dits familiaux (le nom du père de mon père, sa famille), elle s'était retrouvée fille-mère en 1915, son fiancé (mon grand-père) ayant été tué à la 1ère guerre.

J'ai toujours trouvé injuste qu'elle n'est rien transmis à mon père. Lui était complètement indifférent. Moi, je lui en veux, car elle nous vole notre histoire. On le sait bien, chacun a besoin de connaître ses origines.

Je précise mon père est décédé de maladie deux ans après la mort de sa mère.

J'aimerais savoir si ce qu' a fait ma grand-mère était légal et savoir comment je pourrais retrouver des informations sur ma filiation.

merci pour vos réponses